

Séance ordinaire du 12 août 2013

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce douzième jour d'août deux mille treize (12-08-2013) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Août 2013

7. Avis de motion – Adoption d'un règlement pour régulariser le numérotage des bâtiments d'une partie du 4^e rang

8. Financement des règlements 401-2011 et 422-2013

9. Acquiescement à l'échéance de l'obligation – Série CH Société québécoise d'assainissement des eaux

10. ADMQ – Inscription – Les élections municipales

11. Inscription – Centre de services partagés du Québec en région

12. Autorisation de signataires – Contrat de service de déneigement et déglacage – Ministère des Transports

13. Appel d'offres regroupé – Contrats pour la répartition téléphonique principale et secondaire 9-1-1-

14. Octroi de contrat – Pluritec – Réaménagement partiel de la salle communautaire

15. Octroi de contrat – Gouttières Le Petit Québec inc. – Remplacement et réparation de gouttières

16. Octroi de contrat – Réfection de la toiture

17. Octroi de contrat – Sel de déglacage

18. Octroi de contrat – Sable (abrasif)

Séance ordinaire du 12 août 2013

19. Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Directive de changement numéro A-26rév #1
 20. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable - 2012
 21. Demande de dérogation mineure de madame Lyne Béland et de monsieur Alain Dussault à l'égard de l'immeuble sis au 201, 4e Rang, lot 2 546 496 du cadastre du Québec
 22. Tournoi familial – Autorisation d'embauche de moniteurs
 23. Aide financière – Modules de jeux – Secteur Saint-Thomas-de-Caxton
 24. Conseil régional de l'environnement Mauricie – Renouvellement de l'adhésion
 25. Affaires diverses
 - 25.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots numéros 3 365 490 (une partie), 3 365 491 (une partie) et 3 106 568 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF -03
- Période de questions
26. Clôture de la séance

2013-08-301

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il fait un retour sur le dossier de la vente de l'ancien hôtel de ville et mentionne qu'aucune offre relative au projet préparé par Fondation Rues principales n'avait été reçue. Il annonce qu'un nouvel appel de propositions sera réalisé d'ici la fin du mois d'août et que les projets soumis seront analysés selon les critères spécifiques de la grille d'évaluation.

Il fait également le suivi des travaux de la rue St-Joseph, laquelle rue devrait être asphaltée la semaine prochaine, et des travaux d'asphaltage de la rue Principale Sud qui achèvent également.

Il mentionne aussi que la municipalité a procédé à l'inauguration du parcours santé au parc Réal-Saint-Onge. Une cinquantaine de personnes ont assisté à la conférence de presse. M. Charles-Mathieu Lachaume, kinésologue a été embauché à raison de deux heures par semaine et ce, pendant huit semaines afin que les gens se familiarisent avec les nouveaux modules.

M. le maire fait un inventaire des différentes infrastructures de loisirs qui sont à la disponibilité des citoyens (terrains de balle, patinoires, terrains de soccer, de tennis, de basketball, etc.)

Enfin, il invite les gens à la tenue du dernier mercredi culturel de 2013 qui se tiendra le mercredi 21 août prochain.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Séance ordinaire du 12 août 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2013-08-302

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2013-08-12 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2013-08-303

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2013-08-12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2013-08-304

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du *1^{er} au 31 juillet 2013* totalisant 246 597,97 \$.
- les comptes à payer *au 30 juillet 2013* au montant de 44 238,23 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

BPR-Infrastructure inc.- Honoraires professionnels – Services professionnels avec surveillance des travaux – Rue Saint-Joseph

2013-08-305

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture no 15033692 à BPR-Infrastructure inc., au montant de 4 613,67 \$, taxes incluses, représentant les honoraires des services professionnels avec surveillance des travaux pour la réfection de la rue Saint-Joseph, pour la période se terminant le 25 mai 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 août 2013

Rénovation Guy Lord inc. - Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Décompte progressif no 5 et 6 - Réception définitive des ouvrages

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., à l'effet de payer le montant de 1 159,41 \$, taxes incluses, résultant du décompte progressif no 5 et le montant de 24 813,12 \$, résultant du décompte no 6, dernier décompte libérant la retenue et décrétant la fin des travaux pour le projet de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville ;

2013-08-306

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Léveillé, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le certificat décrétant la fin des travaux de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville, signé par Hélène Beaudry, architecte, et autorise le paiement à Rénovation Guy Lord inc., des factures no 3176 et 3177, aux montants respectifs de 1 159,41 \$ et de 24 813,12 \$, pour un total de 25 972,53 \$, représentant les décomptes progressifs no 5 et 6 et libérant la retenue contractuelle. (résolution: 2012-09-327)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maskimo Construction inc. – Développement domiciliaire Gilles Lefebvre – Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs Phase V — Décompte progressif no 2

2013-08-307

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de la firme d'ingénieurs Pluritec , le paiement de la facture numéro 14670 à Maskimo Construction inc., au montant de 92 922,79 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 2, incluant la retenue de 10 %, pour les travaux de prolongement des services d'eau potable, d'égout et de voirie des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, réalisés au 21 mai 2013. (rés. 2013-02-063)

Il est de plus résolu que cette somme soit prélevée à même le Règlement numéro 417-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 730 097 \$ pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

André Bouvet Itée – Réfection rue Saint-Joseph - Décompte progressif no 1

2013-08-308

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de la firme d'ingénieurs BPR-Infrastructure inc, le paiement de la facture numéro 6306 à André Bouvet Itée au montant de 246 298,53 \$, résultant du décompte progressif n° 1, et incluant la retenue de 10 %, pour les travaux de réfection de la rue Saint-Joseph, réalisés au 2 août 2013. (rés. 2013-04-160)

Il est de plus résolu que les sommes engagées soient prélevées à même la subvention dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 août 2013

Environnement MCM inc. – Honoraires professionnels – Ouvrages d'assainissement des eaux et eau potable

2013-08-309

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement des factures F13-2800 et F13-2801 à Environnement MCM inc., aux montants respectifs de 2 028,16 \$ et 1 439,49 \$, pour un total de 3 467,65 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour assistance technique et compagnonnage relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux et eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL – Honoraires professionnels – Dossier relations de travail

2013-08-310

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 53003716 à Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL, au montant de 1 783,72 \$, taxes incluses représentant des honoraires professionnels pour le dossier des relations de travail pour la période se terminant le 30 juin 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Go-Élan – Achat des stations d'exercice du parcours santé – Parc Réal-Saint-Onge

2013-08-311

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 13763 à l'entreprise Go-Élan, au montant de 24 600,05 \$, pour l'achat et l'installation des stations d'exercices du parcours santé au Parc Réal-Saint-Onge. (Rés. 2013-06-261)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Lignes Maska – Lignage de rues

2013-08-312

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 608 à Lignes Maska au montant de 16 235,06 \$, taxes incluses, pour le lignage de rues de la municipalité. (Rés. 2013-04-158)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Hamel Propane Trois-Rivières – Système de chauffage – Garage municipal

2013-08-313

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 6008205 à Hamel Propane Trois-Rivières inc., au montant de 9 909,66 \$, taxes incluses, pour l'installation d'un système de chauffage au garage municipal. (Rés. 2013-05-204)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Inter Clôtures Cambrek – Fourniture et installation de clôtures

2013-08-314

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Inter Clôtures

La résolution no
2013-09-348 modifie
la résolution
no 2013-08-314

Séance ordinaire du 12 août 2013

Cambrek, des factures 948075, 948254 et 948310 aux montants respectifs de 3 107,77 \$, 3 956,29 \$ et 4 121,91 \$ pour un total de 11 185,97 \$, taxes incluses pour la fourniture de clôtures au Parc des Grès et au terrain de soccer.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation du surplus accumulé d'un montant de 3 107,77 \$ pour pourvoir à la dépense relative à la clôture du terrain de soccer des Dalles. (Rés. 2013-06-245 et 2013-06-263) (Rés. 2013-06-245 et 2013-06-263)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Août 2013

2013-08-315

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et les affectations du surplus suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Décoration	02.70120.522	500,00 \$
Système de son stade Léo-Carbonneau*	02 70150 522	1 143,73 \$
Gratte pour l'entretien des terrains de sports* (facture de l'association de baseball)	23 08000 725	2 265,79 \$
2 toilettes supplémentaires – tournoi de soccer	02.70150.516	230,95 \$
Contrat d'émondage et ébranchage	02.32000.521	8 000,00 \$
Lettrage garage municipal	02 32010 522	1 444,00 \$
Achat appareil photo voirie	02 32020.643	500,00 \$
Total		14 084,47 \$

* affectation de surplus

Affectation du surplus :

Description	De Poste budgétaire	À Poste budgétaire	Montant
Système de son Léo Carbonneau*	59 11000 000	03 41010 000	1 143,74 \$
Gratte pour l'entretien des terrains de sports*	59 11000 000	23 71000 000	2 665,79 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion – Adoption d'un règlement pour régulariser le numérotage des bâtiments d'une partie du 4^e rang

2013-08-316

Nicolas Gauthier donne avis de motion, avec dispense de lecture, que, lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement pour modifier ou instaurer les numéros civiques des résidences et autres constructions ayant leur accès au 95, du 4^e rang.

8. Financement des règlements 401-2011 et 422-2013

2013-08-317

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de La Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 20 août 2013, au

Séance ordinaire du 12 août 2013

montant de 1 321 700 \$, par billet, en vertu des règlements d'emprunt numéros 401-2011 et 422-2013 au prix de 98,53400 échéant en série **cinq (5)** ans comme suit :

48 000 \$	1,95 %	20 août 2014
49 400 \$	2,15 %	20 août 2015
51 200 \$	2,35 %	20 août 2016
52 700 \$	2,55 %	20 août 2017
1 120 400 \$	2,75 %	20 août 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billet un montant total de 1 321 700 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
401-2011 (l'achat et la rénovation d'un bâtiment pour loger le nouvel hôtel de ville-refinancement)	1 000 000 \$
422-2013 (TECQ provinciale- 1ère émission)	321 700 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

2013-08-318

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant 1 321 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 401-2011 et 422-2013 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 août 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	48 000 \$
2015.	49 400 \$
2016.	51 200 \$
2017.	52 700 \$
2018.	54 600 \$ (à payer en 2018)
2019.	1 065 800 \$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 août 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements

Séance ordinaire du 12 août 2013

numéros 401-2011 et 422-2013, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Acquittement à l'échéance de l'obligation – Série CH Société québécoise d'assainissement des eaux

CONSIDÉRANT que l'obligation : série CH de la Société québécoise des eaux vient à échéance le 1^{er} octobre 2013;

CONSIDÉRANT que le solde en capital non amorti estimé devant être refinancé à l'échéance se chiffre à 4 346,56 \$;

CONSIDÉRANT que l'opportunité est offerte à la municipalité d'acquitter, en tout ou en partie, le solde en capital non amorti à cette date;

2013-08-319

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire acquitter en tout le solde en capital non amorti de l'obligation : série CH de la Société québécoise des eaux qui viendra à échéance le 1^{er} octobre 2013.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé réservé à l'égout afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. ADMQ – Inscription – Les élections municipales

2013-08-320

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière et la secrétaire-trésorière adjointe à participer à l'activité de perfectionnement « Les élections municipales : oui, mais en pratique! » de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières, le 29 août 2013, et défraie le coût des inscriptions de 620,86 \$, taxes incluses, ainsi que tous les frais applicables inhérents à cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Inscription – Centre de services partagés du Québec en région

2013-08-321

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée et monsieur Jean-René Duplessis à participer aux activités de développement et de formation offertes par le Centre de services partagés du Québec, soit :

L'inscription de madame Vallée et de monsieur Duplessis à la formation «La gestion des employés en difficulté et difficiles» qui aura lieu le 18 octobre 2013 à Trois-Rivières et de défrayer le coût des inscriptions de 450,00 \$, taxes incluses, ainsi que tous les frais applicables inhérents à cette activité,

L'inscription de monsieur Duplessis à la formation «Chef d'équipe : rôle et mobilisation» qui aura lieu le 27 novembre 2013 et de défrayer le coût de l'inscription

Séance ordinaire du 12 août 2013

de 225,00 \$, taxes incluses, ainsi que tous les frais applicables inhérents à cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation de signataires – Contrat de service de déneigement et déglacage – Ministère des Transports

CONSIDÉRANT le marché proposé par le ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, reçu le 10 juillet 2013, à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, relativement à l'entretien d'hiver sur le territoire de la municipalité des diverses routes sous juridiction provinciale, pour la saison 2013-2014;

CONSIDÉRANT que le marché propose un montant de 114 500 \$ pour l'entretien de 16,1 km (longueur pondérée) de routes;

2013-08-322

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le marché proposé par le ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, relativement à l'entretien d'hiver sur le territoire de la municipalité des diverses routes sous juridiction provinciale et ce, au montant de 114 500 \$ pour 16,1 km de routes et d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer ledit marché pour et au nom de la municipalité.

Il est de plus résolu que le contrat de service fasse partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit et aux termes de l'article 13.0 dudit contrat, ce dernier est valide jusqu'au 1^{er} juin 2014 et peut être renouvelable pour une ou deux périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Appel d'offres regroupé – Contrats pour la répartition téléphonique principale et secondaire 9-1-1-

CONSIDÉRANT que les articles 29.5 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permettent à une ville de conclure, avec une autre municipalité, une entente ayant pour objet de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats pour une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que les articles 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), quant à eux, permettent à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats et de lui déléguer tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé propose à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de procéder, en son nom, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats pour la répartition téléphonique principale et secondaire du 9-1-1;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire participer à cet appel d'offres regroupé;

2013-08-323

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu ce qui suit :

Séance ordinaire du 12 août 2013

Que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès confie à la MRC de Maskinongé le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion de contrats d'une durée de cinq (5) ans pour la répartition principale et secondaire du 9-1-1;

Que dans le cadre de cet appel d'offres regroupé, la politique de gestion contractuelle de la MRC de Maskinongé soit appliquée;

Que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s'engage, si la MRC de Maskinongé adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Pluritec – Réaménagement partiel de la salle communautaire

2013-08-324

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec le contrat pour des services professionnels en ingénierie relatif au projet de réaménagement partiel de la salle communautaire pour un montant de 12 700 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Gouttières Le Petit Québec inc. – Remplacement et réparation de gouttières

2013-08-325

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la compagnie Gouttières Le Petit Québec inc. le contrat pour le remplacement des gouttières de l'hôtel de ville au montant de 2 467,71 \$ et la réparation de celles de la salle communautaire au montant de 477,95 \$, pour un total de 2 945,66 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Réfection de la toiture

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires des six (6) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Avant Taxes
Construction Dany Croteau inc.	15 600,00 \$
Toitures St-Bo	13 500,00 \$
Toiture neuve	12 652,00 \$

2013-08-326

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le

Séance ordinaire du 12 août 2013

contrat pour la réfection de la toiture à Toiture neuve, au montant de 12 652,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Octroi de contrat – Sel de déglacage

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 800 tonnes de sel de déglacage ;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissionnaires invités ont présenté une soumission comme suit :

Entreprises soumissionnaires	Montant taxes incluses
Sel Warwick inc.	74 503,80 \$
Sel Frigon inc.	(corrigé) 76 223,83 \$
Sifto Canada corp.	80 151,37 \$
Mines Seleine, une division de la Société canadienne de Sel ltée	82 450,87 \$

2013-08-327

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture de 800 tonnes de sel de déglacage à Sel Warwick inc. au montant de 74 503,80 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Sable (abrasif)

2013-08-328

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie au Groupe Bellemare le contrat pour la fourniture de 3 500 tonnes métriques de sable (abrasif) au taux de 4,25 \$ la tonne métrique, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Rénovation et réaménagement de l'hôtel de ville – Directive de changement numéro A-26rév #1

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'hôtel de ville, puisqu'il y a des problématiques, et ce, selon la directive suivante :

Directive n° A-26rév #1 : travaux supplémentaires;

2013-08-329

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., la directive de changement numéro A-26rév. #1 selon l'offre de prix suivante :

Directive n° A-26rév. #1 : 1 071,49 \$, avant taxes, incluant 15 % d'administration et profit;

Séance ordinaire du 12 août 2013

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite directive.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable - 2012

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a mis en œuvre sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT que cette stratégie comprend cinq (5) mesures à suivre pour les organismes municipaux, mesures qui souscrivent aux principes du développement durable et permettent d'optimiser les investissements gouvernementaux et municipaux en infrastructures d'eau;

CONSIDÉRANT qu'une première mesure consiste en la présentation annuelle d'un bilan de l'usage de l'eau potable, rapport produit par M. Jean-René Duplessis, directeur des Travaux publics;

2013-08-330

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès adopte et dépose son rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de dérogation mineure de madame Lyne Béland et de monsieur Alain Dussault à l'égard de l'immeuble sis au 201, 4e Rang, lot 2 546 496 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Lyne Béland et monsieur Alain Dussault consiste à réduire la marge avant à 7,14 mètres et la marge latérale à 3,4 mètres pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal existant au 201, 4e rang, sur le lot 2 546 596 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-01;

CONSIDÉRANT que l'article 107 du règlement de zonage 234-90 stipule que l'implantation d'un bâtiment principal doit respecter une marge avant de 9,1 mètres et une marge latérale de 4 mètres;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2013-08-331

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Lyne Béland et monsieur Alain Dussault concernant le lot 2 546 496 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-01 à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant à 7,14 mètres et une marge latérale à 3,4 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 12 août 2013

22. Tournoi familial – Autorisation d'embauche de moniteurs

2013-08-332

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de huit (8) moniteurs pour l'animation du Tournoi familial des Sauterelles, sur une période de deux (2) jours à raison de 8 heures par jour. Le salaire versé aux monitrices est le salaire minimum plus un dollar, soit 11,15 \$/heure auquel s'ajoutent des avantages sociaux le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Aide financière – Modules de jeux – Secteur Saint-Thomas-de-Caxton

CONSIDÉRANT le projet d'installation de modules de jeux pour les enfants de cinq à douze ans sur le terrain de loisirs du secteur Saint-Thomas-de-Caxton instauré par l'ATJ St-Thomas inc.;

CONSIDÉRANT que l'ATJ St-Thomas inc. a amassé 48 102,00 \$ de commandite pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire participer à ce projet en investissant 10 % du montant total des commandites obtenues;

2013-08-333

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie le projet d'installation de modules de jeux pour les cinq à douze ans sur le terrain des loisirs du secteur Saint-Thomas-de-Caxton en octroyant une somme de 4 810,20 \$ représentant 10 % du montant total des commandites obtenues et il est également résolu que ces modules de jeux seront remis à la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ainsi que leur entretien;

Il est de plus résolu d'affecter le fonds de parc afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24 Conseil régional de l'environnement Mauricie – Renouvellement de l'adhésion

2013-08-334

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'Environnement (CRE) Mauricie au coût de 25 \$, et renomme Nicolas Gauthier, conseiller, comme représentant du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès auprès de cet organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25 Affaires diverses

25.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ à l'égard des lots numéros 3 365 490 (une partie), 3 365 491 (une partie) et 3 106 568 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF -03

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) vise un échange de fonds de terre à l'égard des lots numéros 3 365 490 (une partie), 3 106 568 (une partie) et 3 365 491 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF -03;

Séance ordinaire du 12 août 2013

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Beaulieu a été dûment mandaté pour signer ladite demande;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 3 365 490 est la propriété de la succession Germain Beaulieu ;

CONSIDÉRANT que les lots numéro 3 365 491 et 3 106 568 sont la propriété de monsieur Yvon Beaulieu;

CONSIDÉRANT que l'échange de terrain vise à intégrer une haie de cèdres existante plantée sur le lot 3 106 568, à la propriété de la succession Germain Beaulieu, située au 550, 4^e Rang, lot 3 365 490;

CONSIDÉRANT que le fonds de terre d'une superficie de 342,4 mètres carrés d'une partie du lot 3 106 568 est échangé pour un fonds de terre de même superficie du lot 3 365 490 vers le lot 3 365 491;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

2013-08-335

À CES CAUSES, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de la Succession Germain Beaulieu auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 5
Fin : 20 h 5 (pas de question)

26. Clôture de la séance

2013-08-336

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la séance soit levée à 20 h 7.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière